



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5^e séance du mardi 29 septembre 2026

Présidence de Mme Anouck Saugy, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2025/49 de la Municipalité, du 27 novembre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

d'accepter la réponse au postulat de M. Loris Socchi « Dépollution de la dioxine par les plantes ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-neuf septembre deux mille vingt-six.

La présidente



La secrétaire adjointe